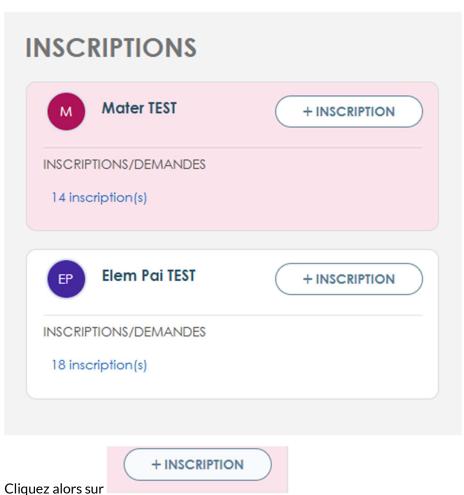
DEMANDE D'INSCRIPTION A L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

Sur la page d'accueil se rendre sur le bandeau du haut et aller sur « INSCRIPTIONS »



Sous INSCRIPTIONS, vous retrouverez vos enfants



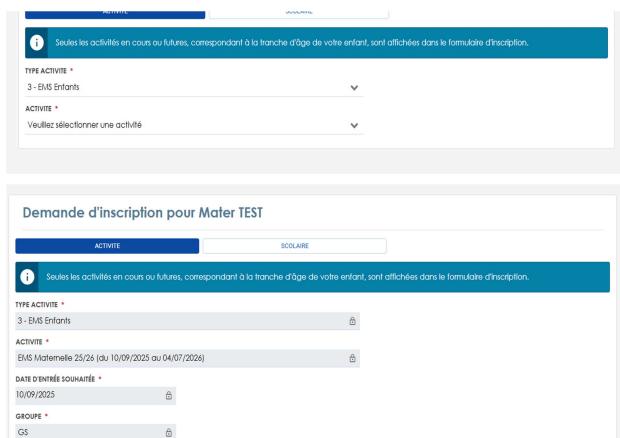
<u>Les inscriptions à l'EMS pour les enfants de maternelle (niveaux MS et GS) / les mercredis de 11h-12h</u>

Pour les enfants de maternelle, de niveau moyenne et grande section, vous aurez accès à la préinscription pour l'École municipale des sports.

Cette activité aura lieu tous les mercredis (à compter du 10 septembre et hors vacances scolaires), de 11h à 12h. Vous pourrez en parallèle les inscrire à l'accueil de loisirs si besoin.

Dans type d'activité, sélectionnez « EMS Enfants »

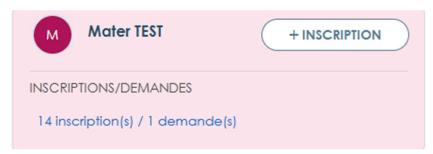
EMS Maternelle 25/26



Une fois votre demande d'inscription effectuée, vous devrez attendre sa validation par le service Enfance.

18.59€

Votre demande en attente sera visible dans le module INSCRIPTIONS, sous le nom et prénom de votre enfant. Cliquer sur l'enfant concerné.





Vous recevrez également un mail d'accusé réception de nepasrepondre@mairie-orgeval.fr.

« Bonjour Monsieur TEST Hervé,

Nous vous informons de la bonne réception de votre demande d'inscription activité.

Rappel de l'activité demandée :

Date d'enregistrement de la demande : mercredi 16 juillet 2025 à 12h06

Activité: EMS Maternelle 25/26

Date de début : mercredi 10 septembre 2025

Date de fin: samedi 04 juillet 2026

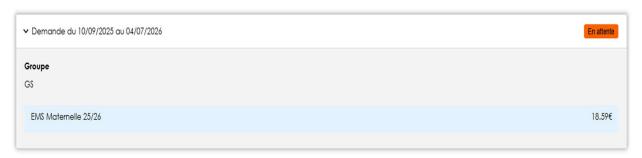
Statut de la demande <u>: En attente de traitement</u>



Cordialement,

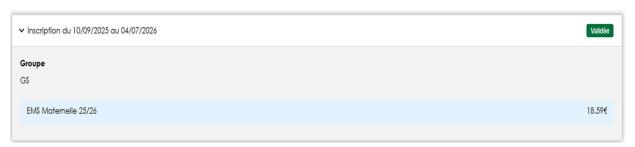
Le service Accueil Enfance »

EMS Maternelle 25/26



La demande validée sera visible dans le volet INSCRIPTIONS.

EMS Maternelle 25/26



Vous recevrez également un mail pour vous confirmer la validation.

« Bonjour Monsieur TEST Hervé,

Votre demande d'inscription activité pour l'enfant TEST Mater a été validée le mercredi 16 juillet 2025 à 12h13.

Rappel de l'activité demandée :

Date d'enregistrement de la demande : mercredi 16 juillet 2025 à 12h06

Activité: EMS Maternelle 25/26

Date de début : mercredi 10 septembre 2025

Date de fin : samedi 04 juillet 2026

Statut de la demande : Validée

Cordialement.

Le service Accueil Enfance »

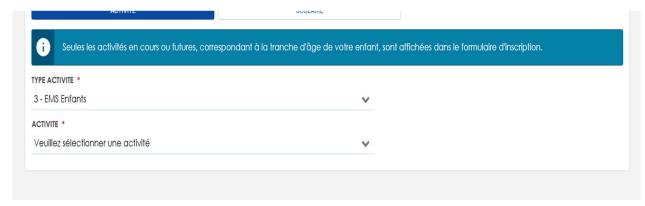
En cas de refus de l'inscription (capacité d'accueil maximale atteinte pour l'activité), vous serez également avertis par mail.

<u>Pour les inscriptions à l'EMS pour les enfants d'élémentaire (du CP au CM2) / les mercredis de 8h45 à 10h45</u>

Pour les élémentaires, le processus est le même mais vous aurez le choix entre deux inscriptions :

- EMS Élémentaire avec transfert sur l'accueil de loisirs: votre enfant peut être pris en charge par les animateurs sportifs à partir de 8h15 et sera emmené à l'accueil de loisirs à 10h45. Les réservations à l'accueil de loisirs pour l'après-midi doivent être effectuées en parallèle par vos soins et s'ajoutent au montant de l'activité EMS. Si vous n'effectuez pas les réservations de l'après-midi (oubli ou à titre exceptionnel votre enfant ne fréquentera pas l'accueil de loisirs) vous devrez récupérer votre enfant à 10h45 après l'activité.
- **EMS Élémentaire sans transfert sur accueil de loisirs** : vous devez déposez et récupérer votre enfant aux horaires de début et de fin de l'activité (8h45-10h45).

Votre choix sera à sélectionner dans « Activité »



Attention, votre inscription, une fois validée, sera valable toute l'année. Elle ne sera ni modifiable, ni annulable, ni remboursable.

L'EMS pour tous les groupes débutera <u>le mercredi 10 septembre</u>.